



LISTE DE BRULES COUPE DE LOIRE ATLANTIQUE 5X5 SAISON 2020/2021

Numéro du Club	
Nom du Club	
Nom de la CTC ou de l'Entente (si nécessaire)	

Vous devez remplir un document par catégorie

Dans le cas où l'équipe engagée est l'équipe 2 :

- Le groupement sportif devra adresser à la Commission Sportive une liste de 10 joueurs « brûlés » de l'équipe 1, qui ne pourront pas participer à la Coupe de Loire Atlantique.

Dans le cas où l'équipe engagée est l'équipe 3 :

- Un joueur participant à une rencontre de l'équipe 1 est automatiquement exclu de la Coupe de Loire-Atlantique.
- Le groupement sportif devra adresser à la Commission Sportive une liste de 10 joueurs « brûlés » de l'équipe 2, qui ne pourront pas participer à la Coupe de Loire Atlantique.

Dans le cas où l'équipe engagée est l'équipe 4 :

- Un joueur participant à une rencontre de l'équipe 1 est automatiquement exclu de la Coupe de Loire-Atlantique.
- Un joueur participant à une rencontre de l'équipe 2 est automatiquement exclu de la Coupe de Loire-Atlantique.
- Le groupement sportif devra adresser à la Commission Sportive une liste de 10 joueurs « brûlés » de l'équipe 3, qui ne pourront pas participer à la Coupe de Loire Atlantique.

Cochez la catégorie concernée par cette liste

Catégorie	Masculins	Féminines
Séniors		
U17 / U18		
U15		
U13		

LISTE DES JOUEURS BRÛLES

(Doivent apparaître les joueurs de l'équipe supérieure qui ne pourront pas jouer avec cette équipe)

Les joueurs brûlés doivent appartenir au club porteur en cas de CTC ou d'entente

	N° licence	Club Appartenance
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Cette liste doit parvenir au Secrétariat du Comité **au plus tard le 13 Septembre**

Par Email sur : sportive@loireatlantiquebasketball.org